

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SEANCE DU 18 septembre 2017**

## PROCES VERBAL

Après avoir été légalement convoqué le 7 septembre 2017, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 18 septembre 2017 à 9h00 en mairie de Viry-Châtillon sous la Présidence de Laurent SAUERBACH.

### **Etaient présents les administrateurs suivants :**

- Marie-France EECKHOUDT
- Christèle GIRAUD
- Philippe LAGAUTERIE
- Arielle MERRINA
- Laurent SAUERBACH
- Cécile VEYRUNES LEGRAIN
- Jean-Marie VILAIN

### **Administrateurs absents excusés :**

- Stéphane LECORNU donne pouvoir à Laurent SAUERBACH
- Jérôme BERENGER donne pouvoir à Jean-Marie VILAIN

### **Directeur de la Régie :**

- Gilles MALAUSSENA

### **Représentants du personnel à titre consultatif :**

- Aline WARDINI

Le quorum étant atteint, le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, Marie-France EECKHOUDT est nommée Secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

### **Sont adoptés à l'unanimité les points suivants :**

- Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2017.
- Le Rapport sur la qualité du service public de l'eau 2016.
- La liste des demandes particulières d'écrêtement selon les modalités suivantes :

- Ecrêtement total pour les demandes d'usagers titulaires des contrats 1152799, 6361313, 6588421, 6093688 et 1337031.
- Ecrêtement de la part assainissement pour les demandes d'usagers titulaires des contrats 6707367, 1206997, 6055018, 8023697.
- Ecrêtement de la part assainissement et éventuellement de la part eau sous réserve de précisions de qualifications techniques pour la demande de l'usager titulaire du contrat 8013078.
- Ecrêtement de la part assainissement et d'un douzième de la consommation en eau calculée sur la période de référence pour la demande de l'usager titulaire du contrat 6254988.
- Aucun écrêtement pour l'usager titulaire du contrat 6316944.

#### **Point divers :**

Correspondance de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre concernant « l'usine de potabilisation de l'EPT ».

Laurent SAUERBACH rappelle la demande de Grand Paris Sud (GPS) relayée par Michel LEPRETRE, Président l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, concernant la proposition de GPS de louer une partie des installations techniques de la Régie au bénéfice d'Eau de Paris.

Sont rappelés les faits suivants :

- L'usine d'interconnexion appartient de plein droit et de plein exercice à la Régie Eau des Lacs qui rembourse seule les emprunts contractés pour sa construction. Cette installation ainsi que d'autres équipements annexes, sont actuellement loués en bonne et due forme, en vertu d'une décision du Conseil d'administration de la Régie du 10 décembre 2015.
- Six procédures contentieuses ont été introduites à la suite des choix du 10 décembre 2015 et les tribunaux ont donné raison à la Régie à trois reprises. Trois procédures sont toujours en cours à ce jour.
- Le locataire actuel remplit toutes ses obligations à l'égard du contrat en cours, que ce soit dans le domaine technique, sanitaire, économique ou dans celui de la sécurité d'approvisionnement. De ce point de vue, il n'existe aucun motif qui pourrait justifier la remise en cause de ce contrat.
- La convention du 12 janvier 2016 indiquent clairement que le raccordement en eau potable sur l'aqueduc du Loing ne pourrait bénéficier à tout autre territoire que Viry-Châtillon qu'avec l'accord écrit d'Eau du sud Parisien, ce dont la Régie ne saurait préjuger.

- Si Eau de Paris veut établir des relations commerciales avec Eau du Sud Parisien, la Régie ne peut s'y opposer. Seul compte pour notre EPIC le respect de la convention signée le 12 janvier 2016 et notamment l'article II.4 dernier alinéa, qui indique clairement que le raccordement en eau potable sur l'aqueduc du Loing ne pourrait bénéficier au territoire de GPS qu'avec l'accord écrit d'Eau du sud Parisien, ce dont la Régie ne saurait préjuger.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h20.

***Marie-France EECKHOUDT***

***Secrétaire de séance***